



# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT (ANNEXE)

## DU SERVICE DE GARDE ET DE LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS

# 2026-2027

**NOM DU SERVICE DE GARDE : LES CHOUETTES**

**COORDONNÉES DU SERVICE DE GARDE**

**ADRESSE POSTALE : 3000 Rue du Chalumeau, Sherbrooke, J1G 5E9**

**ADRESSE COURRIEL DU SERVICE DE GARDE : [sdg-samare@cssrs.gouv.qc.ca](mailto:sdg-samare@cssrs.gouv.qc.ca)**

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (819) 822-6888 POSTE : 4**



Préparé par Nathalie Boulanger, direction de l'école et Lisa Anne St-Pierre, technicienne en service de garde

Adopté au Conseil d'établissement le : 7/14/26

Signature de la présidence du CÉ : Fauquier

Ce document vous sera transmis au moment de la rentrée scolaire, en fonction des tarifs ajustés au 1er juillet 2026, par MELS.

Merci de vous référer à la politique relative à l'organisation scolaire pour plus de précisions [politique organisation scolaire.pdf](#)

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou décisions des différents ministères, du CSSRS ou du conseil d'établissement. Tout changement vous sera communiqué par écrit.

## CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES



Ce document s'applique à l'année scolaire 2026-2027

### Service de garde

La tarification est régie par le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (indexée au 1er juillet de chaque année) et approuvée par le conseil d'établissement de l'école. Elle correspond à l'étendue de la période offerte par le service de garde et peut changer en cours d'année en fonction des normes fixées par le gouvernement pour la contribution financière exigée aux parents. Le parent en sera informé par écrit le cas échéant.

Tarif par période par journée de classe	AM	Midi	PM
Tarif par période 3,20 \$/h (tarif MEQ)	3,00\$	3,75\$	6,50\$
Frais total de la journée Maximum de 9,70 \$/jour (tarif MEQ)	9,70\$		
<b>Tarif par journée pédagogique</b>			
Maximum de 16,55\$/jour (tarif MEQ)	16,55\$		
<b>Tarif par journée de la semaine de relâche</b>			
Tarification en fonction de permettre l'autofinancement de cette semaine au service de garde.	Fermé		
<b>Tarif d'utilisation du service de dépannage</b>	AM	Midi	PM
*Le tarif du service de dépannage est un frais supplémentaire qui sera ajouté à la facturation régulière de l'élève.	5.00\$	Inclure dans les élèves dîneurs	10.00\$

### Surveillance des dîneurs

Tarif pour la période du dîner	
La tarification est fixée par le CSSRS et approuvée par le CA. Elle est régie par le ministère de l'éducation (indexée au 1er juillet de chaque année).	1,75\$/jour

## JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le service de garde sera ouvert à compter du 26 août 2026 et se terminera le 22 juin 2027 selon l'horaire suivant :

### Horaire des journées de classe

Avant le début des classes : De 7 h à 8 h

Période d'encadrement sans frais pour le préscolaire :

De 8 h à 8 h 10

De 10 h 55 à 11 h 35

De 15 h 07 à 15 h 20

Période du midi du préscolaire: De 11h35 à 12 h 50

Période du midi du primaire De 11h 35 à 12 h 50

Fin des classes : De 15 h 20 à 17 h 30



Prendre note que nous fermons à 17 h la dernière journée d'école avant le congé de Noël et la dernière journée d'école au mois de juin.

### Horaire des journées pédagogiques

Journées pédagogiques : De 7 h à 17 h 30

### Journées pédagogiques, semaine de relâche et journées hors calendrier

*Le centre de services scolaire et le conseil d'établissement peuvent aussi convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs (jours de classe) notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche.*

Une lettre d'invitation à la journée pédagogique sera envoyée aux parents. Une réponse par courriel en mentionnant le nom de l'enfant ou la remise du coupon-réponse au service de garde confirmera l'inscription de l'élève à la journée pédagogique.

Une inscription à la journée pédagogique qui serait faite après l'échéance spécifiée dans la lettre d'invitation pourrait être refusée si les groupes sont déjà complets. L'échéance inscrite dans la lettre d'invitation est essentielle à l'organisation des activités, à la prévision du matériel et à la garantie de la présence du personnel éducateur pour le respect des ratios.

Toutefois, il arrive que des places soient encore disponibles après la date limite, vous pouvez vérifier en communiquant avec nous, s'il est possible d'ajouter votre enfant pour cette journée. Cependant, il est possible que les places restantes ne soient pas du niveau ou du groupe habituel de votre enfant.

Lorsqu'il y a une sortie à l'extérieur de l'école ou une activité spéciale, le service de garde offre le choix entre la sortie / activité spéciale ou la journée au service de garde.

Toute annulation après la période prescrite ou absence à une journée pédagogique réservée, sera facturée au coût prévu de la journée. Les frais de sortie ou animation seront ajoutés, s'il y a lieu.

L'ouverture et la fermeture du service de garde pendant la semaine de relâche est à la discrétion du conseil d'établissement.

↑ Extrait du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, chapitre II, section I, article 3, paragraphe 2

### Congés fériés

Les services de garde sont fermés et aucun frais ne sera facturé. Se référer au calendrier scolaire pour connaître les dates.

### Modalités en cas d'intempérie

En cas d'intempérie, le service de garde est ouvert à moins d'avis contraire du CSSRS. L'horaire régulier sera respecté dans la mesure du possible.

Les frais d'une journée pédagogique s'appliqueront pour les élèves présents.

Le parent doit accompagner l'élève à l'intérieur du service de garde pour son inscription.

### **Bris majeur, fermeture de l'école et du service de garde**

Si l'école devait fermer en cours de journée à cause d'un **bris majeur ou d'une évacuation d'urgence**, tous les élèves seraient dirigés au sous-sol de l'église Notre-Dame de Protection, 2050, rue Galt Est . Les frais de garde seront facturés selon les périodes utilisées ou réservées.

### **INFORMATIONS ADDITIONNELLES**



Pour les enfants qui fréquentent le SDG le **matin**, prendre note que **si vous arrivez après 7h45, vous devez aller rejoindre votre éducatrice sur la cour d'école**. Le SDG favorise d'aller prendre l'air avec les enfants avant qu'ils rentrent en classe à 8h10.

Il faut toujours appeler au SDG pour des modifications **quotidiennes** et cela avant 10h30 le matin et avant 14h30 l'après-midi. Pour des cas **exceptionnels** après 15h, appeler au secrétariat. Les éducatrices du SDG prennent les appels **à partir de 15h30**.

Pour les autres modifications, **appelez au SDG** ou écrivez à : [sdg-samare@cssrs.gouv.qc.ca](mailto:sdg-samare@cssrs.gouv.qc.ca)

En fin de journée la **récréation se termine à 15h20**. Si vous venez chercher votre enfant après cette heure, vous devez l'inscrire au SDG.

Les jeux et les jouets personnels sont interdits au SDG sauf si la technicienne vous avise autrement.

Prenez note que certaines activités peuvent se dérouler dans le boisé de la ville et le terrain de soccer (annexe à la cour d'école).

### **Repas chaud du service de traiteur et absence**

Si votre enfant est absent du SDG sur l'heure du midi et il y a un repas de réservé merci d'appeler au SDG au plus tard 10h30 pour informer madame Lisa Anne de votre intention. Si nous n'avons pas de nouvelle de votre part, le repas pourra servir de repas dépannage le jour même. L'argent amassé sera remis à l'organisme du Club des Petits Déjeuners lors du Bazar annuel au SDG.

Merci de votre collaboration !